

# Formulaire de changement d'utilisateur / occupant

Merci de compléter le formulaire en MAJUSCULES

## Lieu de consommation

N° de raccordement :

/     /     /

Rue : .....

N° : ..... Boîte : .....

CP : ..... Localité : .....

N° d'appartement / Etage : .....

N° Compteur

(5 derniers chiffres)

Index

,

Date du relevé

/   / 20

## Usager sortant

Client n°

Mme  M.  Autres : .....

Nom : .....

Prénom : .....

N° de registre national :       -    -

Email : .....

Tel : ..... GSM : .....

N° IBAN BE :   -     -     -

### Si société

Nom d'entreprise : .....

Forme juridique : .....

N° de TVA :

### Adresse pour envoi de la facture de clôture :

Rue : .....

N° : ..... Bte : ..... Code postal : .....

Localité : ..... Pays : .....

Lieu occupé à titre de :  propriétaire  locataire

## Propriétaire (si différent des usagers)

Mme  M.  Autres : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

Tel : ..... GSM : .....

Rue : .....

N° : ..... Bte : ..... Code postal : .....

Localité : ..... Pays : .....

## Usager entrant

Client n°

Mme  M.  Autres : .....

Locataire  Propriétaire  Autres : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse courrier : .....

N° : ..... Bte : ..... Code postal : .....

Localité : .....

N° de registre national :       -    -

(obligatoire)

N° IBAN BE :   -     -     -

Tel : ..... GSM : .....

Email : .....

OUI, je souhaite recevoir mes factures par mail

### Si société

Nom d'entreprise : .....

Forme juridique : .....

N° de TVA :

Le lieu de consommation est :  Occupé

En attente vente/location  En travaux  Autre

### L'eau sera utilisée à des fins :

Domestiques  Professionnelles  Mixtes

Consommation estimée (en m<sup>3</sup> par an) : ..... m<sup>3</sup>

Nombre d'habitants : .....

A défaut de renseignement, votre consommation sera estimée forfaitairement à 100m<sup>3</sup> par an

## Signatures

Ancien usager

Nouvel usager

Propriétaire

## Formulaire de changement d'utilisateur / occupant

**Extrait du règlement de distribution d'eau applicable en région wallonne (Moniteur Belge du 31/07/2007), du décret du 23/06/2016 et de l'arrêté du 31/08/2016 modifiant le Code de l'Eau (MB du 08/07/2016 et 12/09/2016) :**

### Art.11. Changement de propriétaire et / ou usager

En cas de changement de propriétaire de l'immeuble raccordé, l'ancien et le nouveau titulaire de droits réels sont tenus :

- d'en informer le distributeur dans les **huit jours calendrier** suivant la date de l'acte notarié de vente;
- parallèlement, de communiquer **le ou les index** sur base d'une procédure contradictoire ou de solliciter au même moment un relevé par un agent du distributeur.

A défaut de satisfaire à ces conditions, l'ancien et le nouveau titulaire de droits réels seront solidairement et indivisiblement tenus au paiement des sommes dues depuis le dernier relevé d'index ayant donné lieu à la facturation jusqu'à accomplissement de cette obligation.

Tout usager informe le distributeur, **par écrit**, de la date de son entrée ou de sa sortie dans un immeuble raccordé ainsi que l'index du compteur à cette date et ce, dans les **huit jours calendrier**.

### Art.44. Solidarité locataire (usager) - propriétaire

Lorsque l'usager n'est pas titulaire d'un droit réel sur l'immeuble raccordé, le propriétaire ne peut être solidairement et indivisiblement tenu envers le distributeur de toutes sommes impayées par l'usager pour autant :

- qu'il apporte la preuve qu'il a avisé, **par écrit**, le distributeur, au plus tard dans un délai de **trente jours calendrier** suivant la date du changement d'occupation du bien, de l'identité des usagers entrants et sortants ainsi que de l'index du compteur à cette date.